

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons tenue à la demande du président, en vertu de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*, le 20^e jour du mois d'août 2024 à 19 h, via l'application TEAMS.

Membres	Nom	Catégorie	Présent		Absent
			Présentiel*	Via TEAMS	
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1		X	
	Christopher Huard-Lamothe	Membre parent – District 2			X
	Kim Rousseau	Membre parent – District 3		X	
	François Lessard	Membre parent – District 4		X	
	Maxime Paradis	Membre parent – District 5		X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant		X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant		X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien		X	
	Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement		X	
	Luc Grandchamp	Membre du personnel d'encadrement		X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Carole Bourgault	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines		X	
	Poste vacant	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	--	--	--
	Nadia Cloutier	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles		X	
	France Dumont	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires			X
	Daphnée Lebrun	Personne âgée de 18 à 35 ans		X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X		
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X		
	Julie Gabrielle Morin	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X		
Invitées	Maryse Talbot	Directrice du service des ressources humaines		X	
	Émy Marin	Conseillère en gestion de personnel		X	

* En présentiel à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

1.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le directeur général souhaite la bienvenue aux membres.

2.

CA24-440 – Ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
Période de questions réservée au public
Points de décisions
3. <u>Plan d'effectifs 2024-2025</u>
3.1. Personnel de soutien en adaptation scolaire
4. <u>Nominations</u>
4.1. Comité de gouvernance et d'éthique
4.2. Comité des ressources humaines
4.3. Comité de vérification
5. Régie des alcools, des courses et des jeux – Délégation de pouvoirs
Points d'information
6. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone – dépôt des déclarations en vertu de l'article 12
7. Membre du CA représentant la communauté – catégorie « Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel » - Appel de candidatures
8. Membre du personnel d'encadrement participant aux séances du conseil d'administration du CSSHC – Sans droit de vote – Comblement d'une vacance
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
9. Levée de la séance
10. Prochaine séance : mardi 24 septembre 2024 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

N/A.

3.1

CA24-441 – Plan d’effectifs 2024-2025 – Personnel de soutien en adaptation scolaire

Considérant la recommandation formulée, suite aux séances d’affectation du personnel de soutien en adaptation scolaire, tenues les 26 juin 2024 et 8 août 2024;

Sur la proposition de madame Nadia Cloutier, il est résolu d’adopter le plan d’effectifs 2024-2025 du personnel de soutien en adaptation scolaire, lequel est joint en annexe CA435-2024-2025-001 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1

CA24-442 – Comité de gouvernance et d’éthique - Nominations

Considérant les termes de l’article 193.1 de la *Loi sur l’instruction publique* prévoyant le mandat du comité de gouvernance et d’éthique;

Considérant la nécessité de revoir la composition de ce comité;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu de nommer les personnes suivantes, membres du comité de gouvernance et d’éthique du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout selon le mandat figurant ci-bas :

Composition :

Luc Grandchamp, Cléo Guillemette, Daphnée Lebrun, Maxime Paradis et Kim Rousseau

Mandat (art. 193.1 LIP) :

Le comité de gouvernance et d’éthique a notamment pour fonction d’assister les membres du conseil d’administration du centre de services scolaire dans l’application des normes d’éthique et de déontologie. Il a aussi pour fonction d’élaborer les critères et modalités pour l’évaluation du fonctionnement du conseil d’administration du centre de services scolaire. Il s’assure enfin que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d’établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l’article 459.5.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.2

CA24-443 – Comité des ressources humaines - Nominations

Considérant les termes de l’article 193.1 de la *Loi sur l’instruction publique* prévoyant le mandat du comité des ressources humaines;

Considérant la nécessité de revoir la composition de ce comité;

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu de nommer les personnes suivantes, membres du comité des ressources humaines du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout selon le mandat figurant ci-bas :

Composition :

Carole Bourgault, Alexandre Dumas, François Lessard, Martin Thériault et un poste vacant

Mandat (art. 193.1 LIP) :

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d’assister le directeur général du centre de services scolaire dans l’élaboration d’un profil de compétence et d’expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par celui-ci en application des articles 96.8 et 110.5. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.3

CA24-444 – Comité de vérification - Nominations

Considérant les termes de l’article 193.1 de la *Loi sur l’instruction publique* prévoyant le mandat du comité de vérification;

Considérant la nécessité de revoir la composition de ce comité;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu de nommer les personnes suivantes, membres du comité de vérification du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout selon le mandat figurant ci-bas :

Composition :

Nadia Cloutier, France Dumont, Annie Hébert, Christopher Huard-Lamothe et Alexis Perrault

Mandat (art. 193.1 LIP) :

Le comité de vérification a notamment pour fonction d’assister les membres du conseil d’administration du centre de services scolaire pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l’utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire. Le comité doit s’adjoindre au moins un membre du personnel du centre de services scolaire ayant une compétence en matière comptable ou financière.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.**CA24-445 – Régie des alcools, des courses et des jeux – Délégation de pouvoirs**

Considérant que certains établissements du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons souhaitent obtenir une autorisation de la part de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour tenir des tirages;

Considérant la nécessité que ces autorisations puissent être obtenues promptement;

Sur la proposition de madame Cléo Guillemette, il est résolu :

- a) de déléguer à la secrétaire générale du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, Me Annie Garon, le pouvoir de signer tout document en lien avec l'obtention de licences ou de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, et ce, pour l'ensemble des établissements du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons pour l'année scolaire 2024-2025;
- b) que l'adoption de la présente résolution équivaille à la signature par tous les membres du conseil d'administration, dont le nom figure ci-bas, comme l'exige la Régie des alcools, des courses et des jeux :

Prénom	Nom	Membre
Annie	Hébert	Parent
Christopher	Huard-Lamothe	Parent
Kim	Rousseau	Parent
François	Lessard	Parent
Maxime	Paradis	Parent
Carole	Bourgault	Communauté
Nadia	Cloutier	Communauté
France	Dumont	Communauté
Daphnée	Lebrun	Communauté
Alexandre	Dumas	Personnel
Cléo	Guillemette	Personnel
Alexis	Perrault	Personnel
Martin	Thériault	Personnel
Luc	Grandchamp	Personnel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**Points d'information****6.****Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone – dépôt des déclarations en vertu de l'article 12**

Le formulaire à compléter à ce sujet est remis aux membres et il doit être complété pour le 24 septembre 2024.

7.**Membre du CA représentant la communauté – catégorie « Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel » - Appel de candidature**

La secrétaire générale informe les membres que le deuxième appel de candidature débutera après la séance ordinaire du 24 septembre 2024. Les membres sont invités à faire connaître cet appel de candidature dans leur milieu, afin d'assurer le comblement du poste vacant au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons pour le représentant de la communauté – catégorie « Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel ».

8.**Membre du personnel d'encadrement participant aux séances du conseil d'administration du CSSHC – Sans droit de vote – Comblement d'une vacance**

La secrétaire générale informe les membres que madame Julie-Gabrielle Morin, directrice des services de l'enseignement et du transport scolaire comblera la vacance au poste de membre du personnel d'encadrement participant aux séances du CA du CSSHC – Sans droit de vote, suite à la démission de madame Dany Grégoire, et ce, jusqu'à la fin du mandat de celle-ci, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Période de questions réservée au public

N/A.

9.**Levée de la séance**

À 19 h 25, à l'unanimité, la séance est levée.

10.**Prochaine séance**

Le mardi 24 septembre 2024 à 19 h.

M. Maxime Paradis, président

Me Annie Garon, secrétaire générale